



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES  
TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature



## **Bilan 2022 du dispositif « opérations coup de poing » sur les EEE**

### **I - Genèse du dispositif**

En mai 2022, le ministère a souhaité accélérer la dynamique d'action de l'Etat sur la problématique des espèces exotiques envahissantes (l'une des causes majeures d'érosion de la biodiversité, avec des impacts majeurs sur les territoires d'outre-mer, et concernant l'ensemble des milieux), via la mise en place d'opérations de gestion de populations, tant végétales qu'animales.

Ce dispositif a été baptisé « Opérations coup de poing » - même si les retours de gestion sur le terrain montrent qu'une seule intervention n'est souvent pas suffisante, et qu'il est nécessaire de renouveler les travaux sur un pas de temps plus ou moins long afin, sinon d'éradiquer, du moins de contrôler la propagation des populations.

Mis en place sous forme d'un appel à projet à destination des porteurs de projets, le dispositif doté d'un budget de 1,4 M€ a été lancé le 20 juin 2022<sup>1</sup>.

### **II - Principes directeurs**

L'idée-force du dispositif était de coordonner les interventions de gestion entre elles, à l'échelle d'une région administrative, via les documents cadres existants (stratégies régionales EEE / plans d'action sur certaines espèces largement répandues), afin d'éviter une « collection » de projets, et in fine d'effectuer un « saupoudrage » de fonds publics peu efficient.

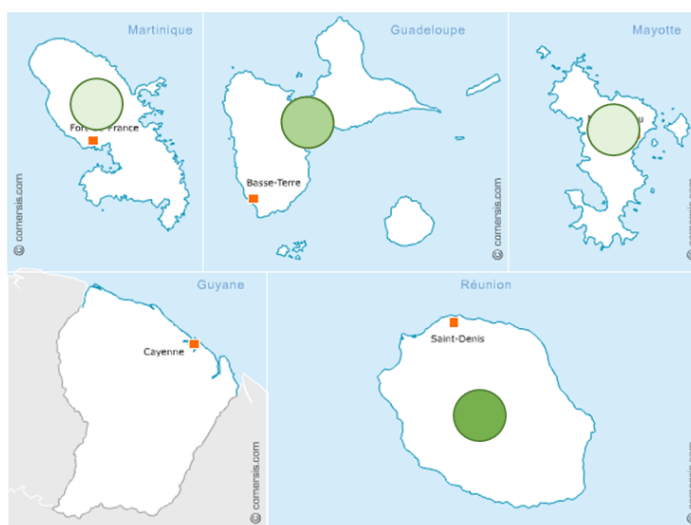
Il a été défini au niveau national 4 grandes priorités orientant les projets :

- priorité au niveau des **gestionnaires**, en favorisant les « petites structures » qui a priori ne disposent pas d'un budget conséquent pour mener des actions de gestion sur les EEE : gestionnaires d'espaces naturels hormis les opérateurs de l'Etat, collectivités territoriales de moins de 50 000 habitants en métropole (pas de critère en termes de population pour les communes ultramarines), associations de protection de l'environnement, fédérations d'usagers du milieu naturel menant des actions sur les EEE (chasseurs, pêcheurs, ...), syndicats de bassin / rivière, syndicats mixtes, établissements publics de gestion de moins de 50 ETP, comités régionaux / locaux de filières professionnelles pouvant mener des actions de gestion d'EEE (pêche maritime, pêche en eau douce, pisciculture, conchyliculture, etc.), CPIE, ... ;
- priorité au niveau des **espèces**, en focalisant sur les espèces émergentes d'une part (intervention précoce afin d'éviter une propagation non maîtrisée), et réglementées d'autre part (afin de pouvoir justifier d'une action de l'Etat vis-à-vis de la réglementation nationale et européenne) ;
- priorité sur les **sites d'intervention**, en favorisant les sites à enjeux environnementaux : aire protégée bénéficiant d'une protection réglementaire spécifique, ou d'une gestion contractuelle, zones d'inventaires à enjeux (ZNIEFF), et dans un périmètre de 10 kms maximum autour du site ;
- enfin priorité sur les **territoires insulaires** ultramarins et métropolitains, où la biodiversité est plus fragile et fait souvent preuve d'endémisme. A noter que seuls les DOM étaient éligibles au dispositif.

<sup>1</sup> Communiqué de presse du MTECT : <https://www.ecologie.gouv.fr/lancement-lappel-projets-sur-gestion-despeces-exotiques-envahissantes>



## Outre-mer : 32%



Seules 5 régions n'ont pas bénéficié des subventions accordées dans le cadre du dispositif : Normandie, Ile de France, Pays de Loire, Centre-Val de Loire, Guyane. Les raisons peuvent être diverses : absence à ce jour de structure animatrice au niveau régional permettant de faire émerger des projets (Guyane, Ile de France), projets déjà démarrés et financés sur d'autres lignes budgétaires (Centre, Pays de Loire, Normandie).

### - Espèces traitées et milieux concernés

Répartition des dossiers acceptés selon les espèces traitées et les territoires

	Métropole	Outre-Mer	TOTAL	%
Espèces végétales	16	5,5	21,5	77%
Espèces animales	3	3,5	6,5	23%
TOTAL	19	9	28	100%

NB : une donnée en « ,5 » indique qu'un dossier traite à la fois des espèces animales et végétales.

Répartition des dossiers acceptés selon les milieux concernés

	Métropole	Outre-Mer	TOTAL	%
Milieu terrestre	5	4	9	32%
Milieu aquatique d'eau douce	10	4	14	50%
Milieu marin et littoral	4	1	5	18%
TOTAL	19	9	28	100%

Les espèces animales ne représentent qu'un quart des dossiers acceptés, avec une importance relative plus grande en outre-mer qu'en métropole. Ceci est dû notamment aux espèces importées comme animaux domestiques et devenues féroces.

En termes de milieux, ceux d'eau douce représentent la moitié des dossiers, ce qui s'explique au regard des espèces végétales réglementées, principalement aquatiques, et des impacts considérables de ces dernières (propagation rapide et recouvrement rapide de grandes étendues d'eau). Sont ainsi concernées les jussies, le myriophylle hétérophylle, l'hydrocotyle, qui représentent 50% des dossiers concernant les milieux d'eau douce.

**In fine, les espèces végétales aquatiques d'eau douce représentent 40% des dossiers acceptés, métropole et outre-mer confondus.**

Les milieux terrestres concernent essentiellement les espèces animales, et au niveau végétal les renouées du Japon, l'Herbe de Pampa et l'Ailante.

Il n'y a pas de dossier avec des espèces strictement marines, mais des espèces en bordure littorale (griffes de sorcière notamment, Baccharis).

- Réglementation des espèces traitées (espèces figurant dans les listes des arrêtés ministériels)

	Métropole	Outre-Mer	TOTAL	%
Espèces végétales	9	5,5	14,5	
Espèces animales	3	3,5	6,5	
TOTAL	12	9	21	75%

Les espèces traitées figurent, pour les ¾ dans les arrêtés ministériels définissant la liste des espèces réglementées ; ceci est particulièrement vrai pour l'outre-mer compte-tenu du nombre important d'espèces réglementées, moins en métropole.

#### **- Techniques utilisées et durée des projets**

Compte-tenu de la prépondérance d'espèces végétales, les principales techniques mises en œuvre au niveau des opérations sont de l'arrachage (manuel et mécanique), du gyrobroyage, du faucardage. Les durées des projets sont variables en fonction de l'espèce traitée et des techniques utilisées, de 2 à 3 mois pour les plus courts (arrachage de l'Herbe de Pampa et du Baccharis, par exemple) à 3 ans voire plus pour certains projets concernant des espèces végétales aquatiques envahissantes, compte-tenu des dynamiques de croissance de ces dernières (jussies).

Le degré d'innovation des projets est faible, ce n'était cependant pas un critère prépondérant au niveau de l'appel à projets. Il convient de noter toutefois un projet original en Guadeloupe qui vise à former des équipes cynophiles à la détection et à la capture de l'Iguane commun, qui menace l'espèce endémique (Iguane des Petites Antilles).

#### **- Montants des subventions attribuées**

Les montants demandés sont variables et s'échelonnent entre 1000 et 100 000 € (le plafond fixé). En métropole, le montant moyen est d'environ 42 000 € par dossier, ce dernier monte à 66 000 en outre-mer. Tous territoires confondus, le montant moyen est de 50 000 € par dossier.

## Récapitulatif des dossiers acceptés dans le cadre du dispositif « opérations coup de poing EEE ».

### MÉTROPOLE : 19 dossiers acceptés

**AURA** : 2 projets acceptés :

Localisation	Opération prévue	Porteur	Subvention demandée
Dpt 03	Gestion des rongeurs aquatiques envahissants (ragondin, rat musqué) et bernache du Canada sur l'étang des Sallards	FDC 03	15 250 €
Dpt 69	Gestion de la renouée asiatique par pâturage sur 3 sites rivulaires au niveau de la rivière Brévenne	Syndicat de rivières Brévenne Turdine (SYRIBT)	23 450 €

**BFC** : 2 projets acceptés :

Localisation	Opération prévue	Porteur	Subvention demandée
Dpt 21	Gestion du myriophylle sur la gare d'eau de St Jean de Losne	VNF	100 000 €
Dpt 89	Éradication de la population de Jussie à grandes fleurs au abords de la carrière de Vinneuf	Lafarge Granulats	10 530 €

**BRETAGNE** : 2 projets acceptés :

Localisation	Opération prévue	Porteur	Subvention demandée
Dpt 29	Gestion de la jussie sur un site Natura 2000	Commune de Tregunc	36 000 €
Dpt 56	Gestion du baccharis sur les zones humides littorales	PNR Golfe du Morbihan	32 250 €

**CORSE** : 2 projets acceptés :

Localisation	Opération prévue	Porteur	Subvention demandée
Dpt 20	Gestion de griffes de sorcières et d'aloès sur les îles de la Pietra	CELRL	100 000 €
Dpt 20	Gestion d'espèces exotiques envahissantes végétales sur le site des îles Sanguinaires et de la pointe de la Parata	Syndicat mixte du Grand Site des îles Sanguinaires	24 343,76 €

**GRAND EST** : 1 projet accepté :

Localisation	Opération prévue	Porteur	Subvention demandée
Dpt 21, 51, 52, 54, 55, 70	Opération de lutte contre la prolifération de l'hydrocotyle fausse renoncule sur les canaux Champagne / Bourgogne et Marne au Rhin Ouest	VNF	100 000 €

**HDF** : 3 projets acceptés :

Localisation	Opération prévue	Porteur	Subvention demandée
Dpt 60	Opération de lutte contre la prolifération de l'hydrocotyle fausse renoncule sur le bassin versant de la Nonette	Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette	12 100 €
Dpt 59	Gestion de renouées asiatiques	ENTE (Ecole nationale des techniciens de l'équipement)	995,40 €

Dpt 02	Gestion de l'éventail de Caroline sur les marais de la Souche	Association pour le Maintien et la Sauvegarde des Activités Traditionnelles des marais de la Souche.	17 513 €
--------	---	--	----------

**NOUVELLE-AQUITAINE : 2 projets acceptés :**

Localisation	Opération prévue	Porteur	Subvention demandée
Dpt 33	Gestion de populations d'EEE dans les cours d'eau et milieux associés du Bassin d'Arcachon	Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon	7 607 €
Dpt 64	Eradication de Cortaderia et limitation du Baccharis par arrachage mécanique ou manuel. Elimination des déchets par lombricompostage.	Mairie d'Urrugne	13 569 €

**OCCITANIE : 3 projets acceptés :**

Localisation	Opération prévue	Porteur	Subvention demandée
Dpt 12	Gestion de l'écrevisse à taches rouges	Syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont	90 000 €
Dpt 65	Suppression de la flore exotique au niveau du linéaire de la D935 et remplacement par des plantes indigènes locales.	CD 65	24 558,75 €
Dpt 31	Capture d'une population de Chelydra serpentina ; transfert au refuge des tortues et valorisation de ces spécimens pour l'information au public par construction d'infrastructures d'accueil	Association du refuge des tortues	66 000 €

**PACA : 2 projets acceptés:**

Localisation	Opération prévue	Porteur	Subvention demandée
Calanques	Gestion des <i>Opuntia</i> et luzerne arborescente sur les îles du Frioul	PN Calanques	100 000 €
Dpt 13	Opérations de lutte contre l'Ailante glanduleux sur l'aire marseillaise	DIR Méditerranée	26 440 €

**OUTRE-MER : 9 dossiers acceptés**

**GUADELOUPE : 3 projets acceptés :**

Localisation	Opération prévue	Porteur	Subvention demandée
Les Abymes	Restauration d'écosystèmes aquatiques et de zones humides, lutte contre les EEE (notamment Jacinthe d'eau)	Communauté d'agglomération Cap Excellence	100 000 €
Les Abymes	Formation de chiens à la détection de l'iguane commun + opérations de gestion sur cette espèce	SARL Domaine Canin	100 000 €
Ste Rose	Restauration de zone humide + lutte contre la dégradation de la qualité de l'eau de la Rivière Nogent, du fait de plantes aquatiques envahissantes	Parc National de Guadeloupe	100 000 €

**LA RÉUNION** : 4 projets acceptés :

<b>Localisation</b>	<b>Opération prévue</b>	<b>Porteur</b>	<b>Subvention demandée</b>
Ensemble de l'île	lutte contre les corvidés et l'agame	Fédération des chasseurs	4 720 €
St Paul	lutte contre diverses plantes envahissantes	RN Étang St Paul	29 543 €
St Leu	lutte contre divers végétaux envahissants sur les plages littorales	CEDTM (Centre d'études et de découverte des tortues marines)	62 480 €
Ensemble de l'île	Lutte opérationnelle contre trois EEE émergentes sur le territoire de La Réunion : la Perruche à collier, le Corbeau familier, l'Arbre-pieuvre	IRI (initiative pour la restauration écologique en milieu insulaire)	55 716 €

**MARTINIQUE** : 1 projet accepté :

<b>Localisation</b>	<b>Opération prévue</b>	<b>Porteur</b>	<b>Subvention demandée</b>
Ensemble de l'île	Régulation de l'iguane commun	Aquasearch	66 933,43 €

**MAYOTTE** : 1 projet accepté :

<b>Localisation</b>	<b>Opération prévue</b>	<b>Porteur</b>	<b>Subvention demandée</b>
M'tsangamouji	Restauration et préservation de la rivière de M'tsangamouji avec élimination des EEE présentes	Association Jardin de M'tsangamouji	80 000 €